

Mairie de VALIGNAT
Le Bourg
03330 VALIGNAT
DATE DE CONVOCATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le 7 septembre à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni à la mairie en séance ordinaire,
sous la présidence de Magalli BLAES, Maire.

Présents:

BLAES Magalli, ROLLIN Florence, SASTRE GARAU
Danielle, WAGNER Hervé et CHASSIN Yves.

Absent excusé : LAEDERICH Pierre

NOMBRE DE CONSEILLERS : 6

PRESENTS : 5

VOTANTS : 5

- 1) **Secrétaire de séance** : Hervé WAGNER a été désigné secrétaire de séance.
- 2) **Le compte-rendu** de la réunion du 1er juin 2018 a été adopté à l'unanimité.

3) **DELIBERATION PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES St POURCAIN SIOULE LIMAGNE**

Madame le Maire présente le projet de schéma de mutualisation validé par le conseil communautaire du 25 juin 2018. Chaque conseil municipal doit à son tour s'exprimer par un vote.

Une réflexion à l'échelle de la nouvelle communauté (60 communes soit 33 709 hab.) a été menée. Il a fallu définir des pistes de travail, des objectifs, une forme de la mutualisation (mutualisation verticale : Communes ↕ EPCI et mutualisation horizontale : communes ↔ communes).

Tous les maires ont été consultés individuellement. Les moyens et les besoins de chaque commune ont été recensés.

Pour 2017/2020, Axes retenus : Formations des agents "mutualisées et groupement de commandes".

Un rapport sera établi chaque année pour une réactualisation du schéma afin de tenir compte le cas échéant des évolutions et de nouveaux besoins.

Après en avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité le projet de schéma de mutualisation communautaire.

4) **DELIBERATION SUR LA SUBVENTION DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES POUR LES TRAVAUX PLACE DE L'EGLISE ET DU PARKING DE
L'ALLEE DES DAMES**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de la Communauté de Commune Saint-Pourçain Sioule Limagne, nous proposant une aide financière à hauteur de 1717 € dans le cadre des Fonds de concours « Mise en valeur des communes » 2018.

Notre commune s'engage à financer l'opération, au moins à la même hauteur que la Communauté de Communes.

Le projet de notre commune est de faire des travaux de mise en place de graviers sur la place de l'église et au parking de l'Allée des Dames.

Nous avons fait faire 2 devis à des artisans (Ent REDON et Ent FAURE)

Le devis le moins disant de l'Entreprise Faure a été retenu. Vote POUR à l'unanimité.

Le Maire présente le financement de l'opération :

PLAN DE FINACEMENT TRAVAUX DE LA PLACE DE L'ÉGLISE ET DU PARKING DE L'ALLÉE DES DAMES

Dépense prévue : 3510 € HT – 4212 € TTC

ORIGINES	MONTANT HT	POURCENTAGE
Communauté de Communes	1717.00 €	48.92 %
Ressources propres	1793.00 €	51.08 %

Le Conseil Municipal, après délibération, se prononce : POUR à l'unanimité, cette demande d'aide auprès de la Communauté de Commune St Pourçain Sioule Limagne et autorise Madame le Maire à solliciter la subvention du Fond de concours « Mise en valeur des communes » pour 1717.00 € afin d'aider à financer les travaux prévus.

Votes Pour à l'unanimité.

5) **DELIBERATION POUR L'ADHESION ET LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LA BOSSE DES MINEREAUX » WOLFRAMINES**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le courrier de l'Association « La Bosse des Minéraux » d'Echassières en date du 13 juillet 2018, nous proposant une adhésion à l'association afin d'améliorer et de promouvoir le site touristique Woframines.

La cotisation annuelle est de 20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce POUR à l'unanimité.

6) **DELIBERATION SUR LE PRIX DES CASES DU COLUMBARIUM**

Madame le Maire propose aux Conseillers de fixer les prix pour la concession de case au Columbarium de la commune.

Le Columbarium sera composé de 5 cases de dimensions différentes :

- 4 cases de 2 urnes (donc 4 petites cases)
- 1 case de 4 urnes (donc 1 grande case)

Il est proposé deux prix différents pour une concession de 50 ans :

- 250 € pour les petites cases de 2 urnes
- 400 € pour la grande case de 4 urnes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce POUR à l'unanimité.

7) **DELIBERATION POUR UN PANNEAU DE LIMITATION DE VITESSE A 30 KM/H A L'ENTREE DU VILLAGE**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Mr Baudet pour la pose d'un panneau de limitation de vitesse à 30 km/h à l'entrée du village de Valignat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas mettre de limitation à 30 km/h.

8) **DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A SIGNER L'AVENANT AU CONTRAT COSOLUCE (RGPD)**

Madame le Maire rappelle que depuis le 25 mai 2018, conformément au Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD) approuvé officiellement par le Parlement Européen en avril 2016, toutes les structures publiques et les entreprises doivent se mettre en conformité.

Notre prestataire de logiciel pour les collectivités locales : COSOLUCE nous transmet donc un avenant au contrat CR03-1612-773 aux progiciels de la gamme COLORIS que nous utilisons en Mairie.
COSOLUCE expose dans cet avenant les dispositions concernant les données à caractère personnel.

Après lecture de l'avenant au contrat, le Conseil Municipal se prononce POUR à l'unanimité et donne l'autorisation à Madame le Maire de le signer.

9) **DELIBERATION POUR L'APPROBATION DES STATUTS DE L'ATDA (RGPD)**

Madame le Maire rappelle que le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018. Désormais, chaque organisme doit être en mesure de démontrer le respect des principes applicables en matière de protection des données et mettre en œuvre des procédures et des mécanismes qui permettent de protéger les données à caractère personnel.

L'ATDA (Agence Technique Départementale de l'Allier) a modifié ses statuts lors de sa dernière assemblée le 12 juillet 2018, intégrant un service optionnel de protection des données à caractère personnel.

Madame le Maire propose au conseil :

- D'approuver les nouveaux statuts de l'ATDA et d'autoriser le Maire à signer l'avenant.
Vote POUR à l'unanimité

10) **Questions diverses**

- Assurance risques statutaires : Nous prendrons pour les 2 agents de la commune, le contrat de groupe d'assurance proposé par le Centre de Gestion de l'Allier en partenariat avec Collecteam/Yvelin, s'élevant à 1% de la masse brute annuelle.
- Date pour la réunion de la commission des impôts (CCID) prévue le 27 octobre 2018 à 10h00.

La séance est levée à 20 heures 50.

Magalli BLAES		Danielle SASTRE-GARAU
Yves CHASSIN		Hervé WAGNER

--	--	--